Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CLASSES SPÉCIALES "SPORT-ART-ÉTUDES"

Prestations supplémentaires grâce au Fonds du sport

Dès la rentrée scolaire 2006-2007, les étudiants sportifs d'élite scolarisés dans les deux gymnases lausannois accueillant des classes spéciales " sport-art-études " bénéficieront de mesures spécifiques grâce au soutien du Fonds du sport: conférences thématiques, heures d'appui individuelles et désignation d'un coordinateur sportif seront en vigueur dès août 2006, alors qu'un examen médical obligatoire sera instauré dès l'automne 2007.

Environ 150 sportives et sportifs de talents sont enclassés dans les gymnases lausannois d'Auguste-Piccard et de Beaulieu. Dans ces classes spéciales " sport-art-études ", ces élèves bénéficient d'horaires aménagés qui leurs permettent d'avoir congé tous les après-midi de la semaine, sauf le lundi. La Commission cantonale du Fonds du sport et les associations sportives cantonales concernées ont souhaité compléter l'appui à ces jeunes talents. C'est pourquoi les associations cantonales ont accepté de mettre à disposition de ces classes spéciales une partie de l'augmentation du subside annuel octroyée dès 2005 par le Fonds du sport.

Un petit groupe de travail formé des représentants des milieux concernés a retenu quatre mesures:

1. Deux conférences thématiques annuelles liées au sport seront organisées à l'intention de ces jeunes sportifs. Ces conférences, qui feront partie de l'horaire scolaire de l'élève, aborderont des thèmes comme la nutrition sportive, la gestion du stress, la prévention contre le dopage, etc.

2. Le financement d'heures d'appui pour les sportifs nécessitant une aide ponctuelle.

3. La participation au financement d'une heure de décharge d'un doyen au gymnase de Beaulieu afin de lui permettre d'assurer le rôle de coordinateur sportif entre le gymnase d'une part et les clubs et associations cantonales d'autre part.

4. Le financement d'un examen médical d'entrée obligatoire (y compris test cardio-vasculaire) lors de l'entrée en classe spéciale, qui permettra de s'assurer que le jeune sportif bénéficie d'un état de santé lui permettant d'intensifier son entraînement, voire, le cas échéant, de déceler d'éventuelles anomalies et de lui suggérer de faire des examens complémentaires.

Les trois premières mesures entrent en vigueur dès la rentrée 2006 ; la quatrième sera effective lors de la rentrée 2007. Ces prestations complètent les efforts consentis dans le canton de Vaud par le Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ) et le Service del'éducation physique et du sport (SEPS) pour aider les jeunes sportifs vaudois talentueux à mener de front leurs études et leur carrière sportive.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 août 2006

DEC, Nicolas Imhof, Chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021 316 39 30 DFJ, Séverin Bez, Directeur des gymnases vaudois, 021 316 34 29